

## **Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025**

Pour l'année 2025, l'ouverture dominicales pour les commerces de détail est autorisée sur la commune dans les conditions suivantes :

- Pour la branche commerce alimentaire : les dimanches 12 janvier, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.
- Pour la branche commerce non alimentaires : les dimanches 12 janvier, 29 juin, 23 novembre, 30 novembre, 07 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.
- Pour la branche automobile et motocycles : les dimanches 12 janvier, 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre, 12 octobre et 19 octobre 2025
- Pour la branche motoculture-outillage : 23 mars, 25 mai, 08 juin, 07 septembre, 05 octobre et 14 décembre 2025

[a\\_-467-2024\\_arrete\\_ouverture\\_dominicale\\_des\\_commerces\\_annee\\_2025-tampon.pdf](#) (.pdf - 81.44 Ko)